Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Question orale de S. AKREMI, Conseiller communal, relative à l'emploi des jeunes, à l'accompagnement vers l'emploi et aux retombées des entreprises implantées à Anderlecht

S. AKREMI donne lecture du texte suivant :

S. AKREMI leest volgende tekst voor:

L'accès à l'emploi des jeunes reste un enjeu majeur pour notre Commune. Les chiffres disponibles montrent que l'insertion professionnelle reste particulièrement difficile pour une partie de la jeunesse anderlechtoise. À titre de référence, les dernières données communales détaillées disponibles indiquaient qu'en 2019, le taux de chômage des jeunes actifs de 15 à 24 ans atteignait 24% à Anderlecht.

Mais, au-delà des chiffres, je voudrais surtout m'intéresser aujourd'hui à ce que nous faisons concrètement pour rapprocher nos jeunes des possibilités d'emploi qui existent sur notre territoire. Je tiens d'abord à préciser que ma question ne s'inscrit pas dans une logique de « chasse à l'homme ». Je pense au contraire qu'il faut trouver le juste équilibre entre accompagner, informer et ouvrir réellement des portes vers l'emploi. Un jeune qui cherche un emploi doit pouvoir être conseillé, orienté et accompagné, plutôt que simplement contrôlé ou sanctionné.

La Commune dispose déjà de plusieurs outils : la « Maison de l'Emploi », le service « Emploi », « Actiris », la « Mission locale », le CPAS et différents partenaires d'insertion. La Commune indique également que le service « Emploi » propose un accompagnement individuel et collectif, notamment pour la recherche d'emploi et de formation qualifiante.

En mai 2025, vous aviez également annoncé la mise en place de « jobdatings sectoriels » avec « Actiris » et plusieurs communes, ainsi que des actions concernant les stages, les jobs communaux, le volontariat et une meilleure mise en relation entre les jeunes et les employeurs.

Ma première question est donc très concrète : quel est aujourd'hui le bilan de ces dispositifs ?

- Combien de jeunes Anderlechtois ont effectivement été accompagnés depuis le début de la législature ?

- Combien ont participé aux « jobdatings » ?

- Combien ont décroché un emploi, un stage ou une formation à la suite de ces actions ?

- Disposez-vous d'un taux de suivi à 3 ou 6 mois permettant de mesurer si ces emplois sont durables ?

- Quels sont les secteurs dans lesquels les résultats sont les plus significatifs ?

Deuxième élément : la communication.

Vous aviez vous-même reconnu l'importance de rendre les offres et les dispositifs davantage visibles auprès des jeunes. Or, sur le terrain, beaucoup de jeunes ne connaissent pas nécessairement les services qui existent.

Quelles campagnes d'information sont aujourd'hui menées dans les quartiers, les écoles, les maisons de jeunes, les associations et sur les réseaux sociaux ?

Existe-t-il une stratégie particulière pour aller chercher les jeunes qui sont les plus éloignés des institutions et qui ne franchissent pas spontanément la porte d'Actiris ou de la « Mission locale » ?

Et surtout, comment veillez-vous à ce que l'accompagnement repose sur une logique de conseil, de confiance et de responsabilisation, plutôt que sur une simple logique de contrôle ?

Ma troisième question concerne le rôle de la Commune vis-à-vis des entreprises.

Anderlecht accueille sur son territoire un nombre important d'entreprises, de commerces, d'acteurs économiques et de grandes implantations. Le service du « Développement économique » a précisément pour mission de soutenir les entreprises et de favoriser la création d'emplois à Anderlecht. Dès lors, je souhaiterais savoir quelle est votre stratégie pour que la présence de ces entreprises bénéficie davantage aux Anderlechtois.

Depuis votre entrée en fonction :

- Avec combien d'entreprises importantes avez-vous personnellement pris contact concernant l'emploi local ?

- Avez-vous organisé ou participé à des rencontres, forums économiques, réunions d'entreprises ou rencontres sectorielles avec cet objectif ?

- Avez-vous négocié avec certaines entreprises des engagements en matière de stages, d'apprentissage, de premières expériences professionnelles ou de recrutements locaux ?

- Des conventions ou partenariats concrets ont-ils été conclus ?

- Quels résultats mesurables peut-on aujourd'hui présenter au Conseil communal ?

Enfin, j'aimerais aborder la question de l'attractivité économique. La Commune indique vouloir faciliter l'implantation et le développement des entreprises et travaille

notamment avec le « Guichet d'Économie locale » et « hub.brussels ». Elle travaille également sur la revitalisation de certains rez-de-chaussée commerciaux et sur l'attractivité économique du territoire.

Ma question est donc la suivante :

- Quelles entreprises, activités ou investissements avez-vous cherché à attirer à Anderlecht depuis le début de cette législature ?

Lorsque nous attirons ou accompagnons une entreprise sur notre territoire, quelle est la plus-value concrète pour les Anderlechtois ?

Par exemple :

- Combien d'emplois créés sont effectivement accessibles aux habitants de la commune ?

- Combien de jeunes Anderlechtois ont pu bénéficier de ces opportunités ?

- Des objectifs de recrutement local sont-ils discutés avec les entreprises ?

- La Commune dispose-t-elle d'un tableau de bord permettant de suivre ces retombées ?

L'enjeu n'est donc pas simplement de savoir combien d'entreprises sont présentes à Anderlecht, mais de savoir ce que leur présence apporte concrètement à notre population. Nous avons une jeunesse qui cherche des perspectives, un tissu économique important et des services d'accompagnement déjà existants.

La question que je pose aujourd'hui est donc simple : sommes-nous capables de faire le lien entre ces trois réalités et de transformer la présence économique sur notre territoire en véritables opportunités pour les Anderlechtois ?

Je souhaiterais donc connaître les résultats concrets obtenus depuis le début de la législature, les engagements négociés avec les entreprises, ainsi que les objectifs chiffrés que le Collège se fixe pour les prochaines années.

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH leest het volgende antwoord voor:

L'Administration communale ne fait pas d'accompagnement de chercheurs d'emploi mais participe à l'organisation d'événements et est surtout partenaire dans les dynamiques entre les divers acteurs du secteur de l'insertion socio-professionnelle ; « Actiris » restant l'acteur principal de l'aide à la mise à l'emploi des chercheurs d'emploi.

Les « Jobdatings », évoqués lors d'une précédente interpellation en 2025, ont continué en 2026. Deux séances ont déjà eu lieu cette année concernant les secteurs du nettoyage et de l'intérim, destinés aux candidats sélectionnés par « Actiris » et par les « Missions locales » de Communes partenaires. Les candidats bénéficient ensuite d'ateliers préparatoires aux entretiens. Il n'y a pas de distinction d'âge car il s'agit d'un projet basé sur les compétences et le parcours des candidats. Des jeunes y ont participé mais nous ne disposons pas de statistique à ce sujet

En chiffres, pour le secteur du nettoyage, 75 personnes ont été accompagnées, dont 16 Anderlechtois. Pour le secteur de l'intérim, il en a été de 70 personnes, dont 20 Anderlechtois. Les chercheurs d'emploi étaient satisfaits à 95 et 78,5% pour les deux événements ; les employeurs l'étaient à 86 et 93% sur le contenu des ateliers proposés aux chercheurs d'emploi.

A l'issue de ces événements, les employeurs ont affirmé donner suite aux candidatures dans 27% des cas, auxquels on ajoute 41% des cas dont le CV du candidat est conservé par l'employeur.

Les résultats de réussite sont assez similaires entre les secteurs. Cela s'explique par le choix des secteurs en demande ou correspondant aux profils disponibles sur le marché et établis avec les données de « Actiris ». Une dernière séance de « Jobdating » aura lieu en novembre pour les secteurs de l'Horeca et de la vente.

L'Administration communale n'exerce aucun contrôle sur les chercheurs d'emploi. Aussi, la communication vers les différents publics en recherche d'emploi se fait essentiellement par « Actiris », le réseau d'associations et les structures locales sont des relais privilégiés pour impliquer toucher les jeunes.

Le service « Jeunesse » veille à cet égard à soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes en les orientant vers les ressources et partenaires spécialisés du territoire. Le « Point Info Jeunesse » relaie les offres de jobs d'étudiants et accueille régulièrement les permanences de partenaires tels que « Infor Jeunes » et « JEEP » qui accompagnent les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi, la rédaction de CV et lettres de motivation ainsi que la préparation aux entretiens d'embauche. Les jeunes peuvent également bénéficier du dispositif de « jobcoaching » proposé par « Infor Jeunes », offrant un accompagnement individualisé dans leur parcours vers l'emploi.

Le service « Jeunesse » collabore par ailleurs avec différentes initiatives favorisant l'accès à l'emploi étudiant, notamment les événements « Job2Day » organisés par « Sport2Be », qui permettent aux jeunes de rencontrer des employeurs et d'acquérir des outils concrets pour leurs recherches. Cette dynamique se poursuivra notamment par la participation à un « Job2Day » ainsi qu'à une après-midi « Jobday » organisée avec « FEFA ». Lorsque les besoins liés à l'organisation d'événements le justifient, le service « Jeunesse » fait appel à des jeunes sous statut de volontaires défrayés, leur permettant

de développer une première expérience d'engagement et de responsabilité. Citons encore la collaboration avec des partenaires comme « Solidar'cité » et le « Bu-reau International Jeunesse », nous permettons aux jeunes de s'engager dans des projets locaux et internationaux, tout en acquérant des compétences valorisantes.

Un contact a été pris avec les nouvelles entreprises qui se sont installées dans la « Galerie CORA ». Certaines entreprises gèrent elles-mêmes le recrutement, d'autres se sont cependant montrées intéressées et pourront être présentes lors des futurs « jobdatings ».

Nous avons également des échanges avec de nouveaux entrepreneurs qui souhaitent s'établir à Anderlecht. Dans un premier temps ils sont reçus par le « Guichet d'Economie locale » et/ou « hub.brussels ». On est également contacté par ces partenaires sur des questions réglementaires. Des rendez-vous d'accompagnement sont également proposé pour refaire le point sur les démarches à entreprendre.

En conclusion, il est important de rappeler que la mise à l'emploi repose sur une collaboration entre différents acteurs, chacun intervenant dans le cadre de ses compétences et de ses missions. La Commune a pleinement sa place dans cette dynamique, notamment en facilitant les contacts entre les entreprises, les chercheurs d'emploi et les organismes spécialisés. Elle ne saurait toutefois se substituer à ces derniers, dont l'accompagnement et l'expertise constituent le cœur de métier.

Il est également essentiel que cette politique demeure guidée par des principes d'égalité de traitement, de transparence et d'efficacité et non dans une logique de faveur ou de promesse individualisée.

L'action du Collège est donc de créer les conditions favorables à l'emploi, de soutenir les initiatives pertinentes et de renforcer les synergies entre les acteurs de terrain.

S. AKREMI :

J'estime que votre réponse est incomplète, je me demande même qui l'a rédigé, mais j'ai mon avis et ne suis peut-être pas le seul. Avez-vous pris contact avec des entreprises et y a-t-il des accords avec elles ? Quelle est votre collaboration avec « Actiris » ? Je vous demande aussi quel est le travail et vous me répondez que ce n'est pas la Commune qui doit gérer le contrôle des demandeurs d'emploi. Je suis syndicaliste, je sais très bien comment cela fonctionne, je n'ai donc pas besoin de leçons de morale pour m'entendre dire que ce n'est pas vous qui effectuez les contrôles. Je sais pertinemment que ce n'est pas une institution communale qui s'en charge.

Madame l'Echevine H. BENMRAH :

Votre interpellation a-t-elle pour but d'obtenir une réponse ou bien d'être vous-même agressif ? Si c'est pour être agressif, vous posez vos questions par écrit et je vous répondrai.

S. AKREMI :

Vous n'avez pas répondu à mes questions concernant la communication. Vous me parlez d'un job dating qui aura lieu en novembre 2026, c'est très bien, mais comment allez-vous communiquer, par quels canaux ? Via les associations, via internet, via les réseaux sociaux ? Je ne suis pas quelqu'un d'agressif, bien au contraire de vous parce que vous venez d'être agressive, juste maintenant. J'arrive encore à tenir mon calme et je vous demande gentiment, tout le moins, de nous envoyer une réponse écrite concernant la séance prévue en novembre ?

Madame l'Echevine H. BENMRAH :

Je vous répondrai par écrit, je crois qu'il est préférable de procéder ainsi.